

Impôt sur le revenu

dont le pays dispose. Par conséquent, à mon avis, l'article 24 du bill C-22 restera sans effet à long terme, et le gouvernement se sera encore fait avoir par les magnats du pétrole. Après examen de l'article 24, il me semble que le gouvernement, encore une fois, plie l'échine devant les exigences de l'industrie pétrolière et a institué cette loi fiscale de manière qu'elle profitera indûment à cette industrie.

[Traduction]

M. Goyer: Mais ce n'est pas de la productivité.

[Français]

M. Rodriguez: Monsieur le ministre, j'essaie de parler en français.

[Traduction]

Outre ces avantages que le gouvernement offre aux sociétés, il refuse de bloquer les échappatoires qui permettent aux multinationales d'établir des filiales à l'étranger et de détourner les revenus tirés au Canada pour diminuer leurs impôts. La méthode qu'elles emploient consiste à faire diminuer leurs gains dans les pays où les impôts sont élevés et à les accroître dans les pays où les impôts sont bas. La méthode habituellement employée pour faire diminuer leurs impôts consiste à fixer les prix d'exportation à des niveaux inférieurs ou de fixer à des niveaux supérieurs les prix des importations d'une filiale ou simplement de gonfler artificiellement les dépenses élevées de la filiale. Ce qui signifie que le Canada perd des revenus parce que les dépenses sont gonflées.

Nous autres, néo-démocrates, sommes très préoccupés de cette manœuvre depuis fort longtemps et pour rafraîchir la mémoire des députés, je fais répéter certains arguments que j'ai invoqués à la Chambre le 18 juin 1976. J'ai alors signalé qu'il y avait lieu d'obtenir une convention internationale tendant à empêcher les multinationales d'éviter de payer leurs impôts et de cesser d'exploiter les pays dans lesquels elles exercent leurs activités. Lors de ce débat sur le droit fiscal, le député de Waterloo-Cambridge (M. Saltsman) a soulevé des points intéressants sur la façon dont les multinationales manœuvrent pour éviter de payer des impôts dans les divers pays.

Il importe également de consigner au compte rendu la question qu'il posa alors. Il est tout à fait à propos. Le député de Waterloo-Cambridge prit la parole à la Chambre le 27 février 1976 et on peut retrouver ses propos au hansard de ce jour-là, à la page 11321. Voici la question qu'il a posée à l'ex-ministre du Revenu national:

Le 12 juin 1973, son prédécesseur annonçait dans un discours prononcé au Centre interaméricain des administrateurs d'impôts que le gouvernement lançait une campagne visant à sévir contre les sociétés multinationales qui se soustraient aux impôts. Le 19 novembre 1975, il annonçait lui-même la création d'un comité mixte canado-américain chargé d'étudier la même question. Le 23 février 1976, son ministère annonçait qu'à cause des restrictions imposées aux dépenses, tous ces projets étaient mis au rancart. Peut-être n'y a-t-il pas de petites économies dans ce cas, mais le ministre estime-t-il que les économies réalisées au chapitre des salaires compensent la perte des impôts non perçus des sociétés?

Voici ce qu'à répondu l'ex-ministre du Revenu national, et je cite sa réponse parce que, selon moi, elle est suffisamment importante pour être consignée:

Monsieur l'Orateur, moins d'un mois après ma nomination au ministère, j'ai rencontré M. Don Alexander, commissaire de l'Internal Revenue Service aux États-Unis. Nous avons créé un comité chargé d'aviser aux mesures à prendre, en vertu de la convention fiscale canado-américaine, pour pincer les multinationales et les transnationales qui se servent du refuge fiscal pour se soustraire à l'impôt. M. Alexander reviendra à Ottawa une fois le rapport du comité publié. Nous aurons d'autres entretiens. J'aimerais, comme tout autre ministre d'ail-

[M. Rodriguez.]

leurs, disposer de toutes les ressources nécessaires. Je n'estime pas, pour ma part, que ce soit de l'argent, gaspillé. C'est un investissement, à mon sens, de récupérer les centaines de millions de dollars. Pour moi, un refuge fiscal est un anathème. Grâce aux ressources dont nous disposons, tant au point de vue financier que des années-hommes, nous ferons de notre mieux pour éliminer ces abus.

Nous n'avons rien entendu de plus. L'ancien ministre du Revenu national est devenu ministre de la Main-d'œuvre et de l'Immigration (M. Cullen). Les ministériels ne sont pas si pressés que cela d'aller à la chasse aux fraudeurs fiscaux. C'était en janvier 1976.

Ce n'est pas d'hier que les sociétés multinationales et transnationales se soustraient à la responsabilité qui leur incombe de payer des impôts dans notre pays. On estime à plus de un milliard de dollars le montant des impôts qu'elles ont ainsi évité de payer. En juin 1976, le ministre du Revenu national, qui est maintenant ministre de la Justice (M. Basford), avait promis de supprimer cette échappatoire. Donc, avant celui qui est maintenant ministre de la Main-d'œuvre et de l'Immigration (M. Cullen), celui qui est maintenant ministre de la Justice avait fait la même promesse lorsqu'il détenait ce portefeuille. Il avait déclaré à l'époque que cette pratique nous faisait perdre des centaines de millions de dollars de recettes mais, comme beaucoup de promesses que le gouvernement libéral ne tient pas, on a remis dans les dossiers les plans visant à supprimer ces échappatoires fiscales prétextant qu'Ottawa ne disposait pas de moyens financiers suffisants pour engager les spécialistes nécessaires. Naturellement, il faut s'y attendre, monsieur l'Orateur. Tout gouvernement qui dépense des milliards de dollars pour subventionner les richards au Canada ne fera rien pour blesser ses amis des grandes sociétés.

• (2110)

Permettez-moi de vous lire un article paru dans le *Globe and Mail* du 31 octobre 1975 sous la plume de Jonathan Manthorpe, qui expose clairement le problème.

M. Stevens: Vous avez déjà perdu un de vos députés.

M. Rodriguez: Non, nous n'en avons perdu aucun; nous commençons à nous infiltrer dans les rangs de l'autre côté. Le député de Waterloo-Cambridge y est. Les banquettes frontales d'en face lui conviennent mieux que les banquettes arrière d'ici. Grâce à lui, l'intelligence de l'autre côté a doublé. L'article qui a comme titre «L'évasion fiscale nous coûte cher», débute ainsi:

Le Canada perd des centaines de millions de dollars par année car parmi les particuliers et les sociétés qui se soustraient au fisc, un bon nombre sont des multinationales qui profitent du fait qu'elles ont des filiales dans le monde entier pour soustraire leurs bénéfices aux atteintes du fisc.

C'est la première phrase de l'article. Nous perdons près d'un milliard de dollars du fait que les sociétés multinationales et internationales se déplacent autour du monde pour éluder les impôts. Voici la suite de l'article:

Les multinationales ont recours à bien des techniques pour réduire leurs impôts au maximum dans les pays où les impôts sont élevés et pour faire le plus de bénéfices possible dans les pays où les impôts sont peu élevés.

La société-mère peut vendre ses produits à une filiale située dans un refuge fiscal. La filiale revend ensuite le produit à d'autres filiales étrangères de la société-mère, en général avec un gros bénéfice.

Les dossiers du Service du Revenu national des États-Unis nous fournissent un exemple typique de la façon dont les multinationales peuvent majorer leurs frais pour éviter l'impôt.